

# L'UCCSA EN BREF...

## CLIC du Sud de l'Aisne

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

Après l'action de prévention de Chézy-en-Orxois, la commune de Gandelu a accueilli les nouveaux ateliers « Art et Mémoire » organisés par le CLIC du Sud de l'Aisne depuis le 19 mai. Au programme : 8 ateliers peinture proposés par Catherine Mondou (artiste photographe), 9 ateliers mémoire proposés par Dorothe Renaux (psychologue à l'ANPS) et un atelier sur le sommeil proposé par le Dr Bourgeois Genet.

Un film sur les ateliers de Chézy-en-Orxois sera diffusé le 8 septembre 2011, à la salle des fêtes de Gandelu.

## Forum-Expo 2011

Cette année, l'UCCSA et l'association Vie & Paysages sont à nouveau partenaires pour l'organisation du Forum-Expo Eau Energie Eco-logis. Rendez-vous les 28, 29 et 30 octobre 2011 au Palais des Rencontres de Château-Thierry.

## Forum de l'emploi éco-durable, la réponse à l'évolution des métiers

Ce forum coorganisé par l'UCCSA se déroulera en janvier 2012 au Palais des Sports de Château-Thierry. L'objectif est d'informer les entreprises, les scolaires et le grand public sur les métiers de l'éco-construction, de l'agriculture biologique, de l'eau, de la chimie verte, etc.

## Séminaire Bois-Energie

Le 5 mai dernier, le Conseil de Développement a organisé un séminaire Bois-Energie. Cette vaste concertation a connu un grand succès et se pose comme le point de départ du développement de la filière bois-énergie sur le Pays du Sud de l'Aisne.

Pour en savoir plus :

[www.pays-sud-aisne.fr](http://www.pays-sud-aisne.fr)  
rubrique « Les actualités du Pays »

## Bienvenue à l'UCCSA !

L'UCCSA a le plaisir d'accueillir Blandine Fimes, nouvelle conseillère en économie sociale et familiale, ainsi que Sophie Pollet, ergothérapeute au sein du CLIC du Sud de l'Aisne.

## LA BRIGADE VERTE EN ACTION !



Témoignage d'Olivier Devron, Maire de Montreuil-aux-Lions, et de Pierre Saroul, Adjoint au Maire en charge des travaux.

### Pourquoi avoir restauré les berges du cours d'eau de Montreuil-aux-Lions ?

**Pierre Saroul :** Il y avait tout un tas d'arbres qui cachaient le soleil et obstruaient totalement le ru, ce qui n'est pas bon pour la flore. On a donc décidé de faire appel à la Brigade Verte pour couper tous les arbres de ce talus.

### La Brigade Verte a mis en place des fascines pour restaurer ces berges. Pourquoi ?

**PS :** C'est pour renforcer les berges. Le jour où on a beaucoup de pluie (ce qui arrive tous les 10

ans environ), ce petit ruisseau devient un véritable torrent. La puissance de l'eau ravine et risque de creuser dans les berges [et provoquer leur éboulement].

### Pourquoi avoir fait appel à la Brigade Verte pour ces travaux ?

**Olivier Devron :** La Brigade Verte de l'UCCSA fait un travail de spécialistes dans le domaine du fascinage, de la réhabilitation du bâti ancien et de l'entretien des espaces verts des communes de l'UCCSA. Autant faire travailler cet outil qui appartient à la collectivité et qui rend de bons services. Régulièrement, on fait appel à eux sur la commune. [NDLR : La Brigade Verte est un service proposé aux communes et aux associations du Sud de l'Aisne.]

## FESTIVAL MUSIQUE EN OMOIS 2011

La volonté des élus du territoire d'être une référence en matière d'**éco-responsabilité** se traduit par une opération de **sensibilisation des enfants au recyclage du papier**.

Des écoles du Sud de l'Aisne, qui ne recyclent pas leurs papiers, ont été encouragées à le faire, auprès de l'entreprise Greenfield et en partenariat avec les ateliers de l'ESAT les Papillons Blancs, à Chierry.

Les efforts des jeunes écoliers seront **rémunérés par l'invitation à un spectacle jeune public**, qui leur sera offert le 24 juin 2011, en avant première de l'ouverture du Festival Musique en Omois. Le financement de ce spectacle jeune public a été possible grâce à la participation de l'entreprise Greenfield.



Lettre du Pays du Sud de l'Aisne n°3 - Juin 2011 • Directeur de la publication : Jacques Krabal • Conception graphique : Christophe Dupuy

Comité de rédaction : Julie Clément, Christophe Dupuy, Géraud de Goede, Patricia Jannel, Guillaume Lemaire

Impression : Harvich Imprimeur • Document imprimé sur papier 100% recyclé • Tiré à environ 35 000 exemplaires

Crédits photos : UCCSA Christophe Dupuy - Muriel Julien - USESA - 4CB - Gimli\_36 @Flickr - tim geers @Flickr - Le No @Flickr - Tous droits réservés

Informations au 03.23.71.68.60

[www.pays-sud-aisne.fr](http://www.pays-sud-aisne.fr)



## SPÉCIAL ENVIRONNEMENT



## Lettre du Pays du Sud de l'Aisne

### Le Sud de l'Aisne, le Pays de la Qualité de Vie !



L'UCCSA<sup>1</sup> est l'émancipation de la volonté des élus et des acteurs économiques, culturels et associatifs, rassemblés au sein du Conseil de Développement. Son action est collective et se porte sur l'intégralité de notre territoire.

Cette nouvelle lettre vous permettra de prendre connaissance des décisions mises en œuvre par le Pays dans les domaines de l'environnement. **La valorisation de nos espaces naturels, la lutte contre les pollutions et la préservation de nos ressources sont le cœur de l'action de l'UCCSA.** Elles se traduisent par des mesures concrètes.

Le fil de notre réflexion est plutôt un « fil vert » qu'un fil rouge. Il s'appuie sur nos richesses naturelles et prend en compte la spécificité de nos magnifiques paysages. Paysages mis en valeur au cours des siècles par nos célèbres écrivains comme La Fontaine, Claudel, notamment, et aussi par nos peintres Léon Lhermitte, Ladureau, Aman Jean, Corot. Notre Vallée de la Marne, nos ruisseaux, les plateaux du Tardenois, de la Brie, nos forêts sont les beautés d'hier et d'aujourd'hui, mais sont nos atouts pour demain.

Respecter notre riche patrimoine naturel et culturel, c'est le gage de notre qualité de vie. Il est de notre responsabilité de lutter contre toutes les altérations dont il pourrait faire l'objet.

**Le Pays s'oppose au projet d'exploitation de gaz et d'huiles de schiste, avec force.** Au-delà de la méthode employée pour nous imposer ce projet, sans information et sans concertation des élus locaux, c'est sur le fond que porte notre désaccord.

Partout dans le monde, les preuves sont avérées des agressions à l'environnement et à la santé dues à l'exploitation de gaz.



L'UCCSA s'est depuis longtemps engagée dans une démarche résolument orientée vers le développement durable. L'urgence de la situation s'impose désormais à tous et chacun d'entre nous doit être acteur de cette politique dont **le seul but est d'assurer aux générations futures un monde possible**.

Le constat est une chose et la réalité une autre.

On ne peut arrêter la dégradation progressive de notre environnement sans décisions, sans nouvelles politiques qui devront combattre des situations acquises, des habitudes, des laisser-aller coupables dont nous voyons déjà les effets, chaque jour, à travers l'eau, l'air, le réchauffement climatique, la mise à mal de la biodiversité et la gabegie énergétique.

### Chaque collectivité territoriale a son rôle à jouer.

Pour l'UCCSA, avec en soutien le Conseil de Développement, il s'agit de la mise en place d'outils qui, à terme, doivent permettre les bonnes analyses et donc les bonnes décisions, seuls garants d'un développement maîtrisé et respectueux.

Nous serons jugés sur notre capacité à **lutter contre les effets du changement climatique**, c'est pourquoi **nous mettons en place des actions** :

- SCOT-PCET<sup>2</sup> à l'échelle du Pays,
- Création d'une plateforme de tri et de valorisation des déchets,
- Protection des captages d'eau potable,
- Charte d'entretien des espaces publics,
- Lutte contre l'utilisation abusive des phytosanitaires,
- Filière bois-énergie,
- Programme LEADER,
- etc.

Certains se demandent à quoi sert l'UCCSA : entre autres à tout cela.

Maintenant, des pays remettent en cause ce type d'énergie. Et nous devrions accepter un tel projet, qui porte une atteinte irréversible à l'environnement ?

Sur les problématiques liées aux besoins énergétiques de notre société, **il est urgent d'engager un vrai débat national mais aussi européen**. Dans le Sud de l'Aisne, la voie tracée par la Grenelle de l'Environnement ne doit pas être remise en cause. **La nécessité de préserver la planète est urgente pour nous, pour nos enfants. Notre santé, notre qualité de vie en dépendent !** Plutôt que de vouloir s'appuyer sur les énergies fossiles en voie de disparition, lancons-nous dans les énergies renouvelables (photovoltaïque, filière bois-énergie, éolien, etc.). **Consommons moins, changeons notre façon de faire.** Eco-construction, co-voiturage, éco-énergie, éco-quartiers, agriculture et viticulture raisonnées, culture bio, filières courtes... sont des termes qui prennent du sens et se concrétisent dans le Sud de l'Aisne.

**L'éologie joue également un rôle essentiel** en reliant tous les domaines de la vie sociale et économique. Mais, pour nous, elle est avant tout interactive entre l'Homme et son milieu. Elle est **un état d'esprit et une démarche de développement pour tous les citoyens soucieux de qualité de vie et d'avenir durable pour tous** !

Alors, ensemble, agissons en éco-citoyens, pour un Pays respectueux de son environnement, du bien-être et de la santé de ses habitants, et pour la planète.

Le Président,  
Jacques KRABAL

“

Mais soyons clairs, **sans l'engagement de tous dans cette démarche, à titre individuel ou collectif, nous ne pourrons pas être à la hauteur des attentes et des besoins.**

Le Vice-président délégué au développement durable, à l'environnement et aux politiques de l'eau,

Georges FOURRE

”

## DANS CE NUMÉRO

### PROTÉGER L'EAU

Deux communautés de communes partenaires

## VALORISER LA BIODIVERSITÉ

A la découverte des grenouilles !

### L'UCCSA EN BREF...

La Brigade Verte en action !

<sup>1</sup> Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne

<sup>2</sup> Schéma de Cohérence Territorial - Plan Climat-Energie Territorial

# PROTEGER L'EAU ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ

## Les Contrats Globaux pour l'Eau

Ce sont des contrats passés entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et les communautés de communes. Les Communautés de Communes du Canton de Charly-sur-Marne, de la Région de Château-Thierry et du Canton de Condé-en-Brie ont signé un Contrat Global pour l'Eau. Celui des Communautés de Communes du Tardenois et de l'Ourcq et du Clignon est en cours d'élaboration (voir ci-contre).



Classe d'eau organisée dans le cadre d'un Contrat Global pour l'Eau

A partir d'un diagnostic, les perturbations et les altérations de la ressource en eau sont identifiées. Un programme d'actions est élaboré en concertation avec tous les acteurs locaux (élus, agriculteurs, usagers, financeurs, techniciens...)

Ce programme d'actions est le cœur du Contrat Global pour l'Eau, il traduit l'engagement et la volonté des acteurs à œuvrer ensemble en faveur de la reconquête et de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

## Les communes s'engagent pour l'eau

La Charte Régionale d'Entretien des Espaces Publics pour la Préservation de la Ressource en Eau et des Milieux Aquatiques vise à structurer la démarche des collectivités pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et développer une nouvelle approche de l'aménagement des espaces publics. Elle permet aux collectivités d'avoir accès à des aides pour diagnostiquer leurs espaces, communiquer auprès des habitants et acquérir du matériel de désherbage alternatif au tout chimique. La charte incite également à renforcer la formation des agents sur les questions de désherbage et à sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques à adopter.



Signature de la Charte Régionale à Châtelain

C'est une démarche volontaire et progressive qui s'appuie sur 5 niveaux d'engagement. Le Conseil Régional de Picardie et l'Agence de l'Eau Seine Normandie aident financièrement les collectivités signataires pour atteindre ces niveaux.

L'UCCSA accompagne technique- ment les collectivités pour atteindre les objectifs de la Charte en mettant à leur disposition un chargé de mission et en mutualisant pour toutes les communes les actions ayant une incidence financière.

Actuellement, 5 communes ont signé la charte.

## DEUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PARTENAIRES



Nous avons rencontré Patrice Lazaro, 2<sup>e</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon (CCOC) en charge de l'Eau et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), au sujet du Contrat Global pour l'Eau en commun avec la Communauté de Communes du Tardenois (CCT).

### Qu'est ce qu'un Contrat Global pour l'Eau ? Quel est l'intérêt pour le territoire ?

**Patrice Lazaro :** Un Contrat Global pour l'Eau, c'est pour moi un contrat permettant d'élaborer des actions environnementales pour améliorer la qualité de l'eau. Cela consiste à mettre autour d'une table tous les acteurs de l'eau, les agriculteurs, les industriels, les particuliers, les collectivités (communautés de communes, syndicat d'eau, syndicat d'entretien des rivières, syndicat d'assainissement) et essayer de prendre des engagements.

Avec l'Agence de l'Eau, on se rassemble pour déterminer des priorités en matière d'actions : qu'est-ce qu'il convient de faire en urgence pour limiter les nuisances ?

On parle de Développement Durable, ce qui correspond à la capacité à assurer nos besoins actuels sans compromettre les générations futures dans la satisfaction de leurs besoins.

Donc on anticipe. On prend conscience petit à petit que l'eau devient une denrée rare et on essaie d'en prendre soin.

### Pourquoi le faire en commun sur la CCOC et la CCT ?

**PL :** On se rend compte que les problématiques sont les mêmes sur les deux communautés de communes : au niveau population, géographie... c'est pareil. Les territoires se ressemblent.

Nous avons donc essayé de nous réunir pour faire un projet commun et mutualiser les coûts. Ce n'est pas simple. Nous avons un peu d'avance par rapport à la CCT car nous disposons déjà d'un SPANC.

Actuellement, nous en sommes au recrutement de l'animateur et c'est relativement difficile sur notre territoire.

**L'UCCSA collabore avec trois autres Contrats Globaux pour l'Eau. Pensez-vous faire appel à ce retour d'expérience ?**

**PL :** Eventuellement, si on peut bénéficier de choses beaucoup plus avancées, ça peut toujours être utile!

## CHANGER LES PRATIQUES POUR PRÉSERVER L'EAU



Nous avons été accueillis à la mairie de Saulchery pour interroger Claude Paudière, Maire de Saulchery accompagné par Guy Roux, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme et l'entretien de la commune.

Saulchery est compris dans l'aire d'alimentation du captage de Charly-sur-Marne. Quels sont les problèmes liés à la qualité de l'eau, notamment sur le captage de Charly ?

**Claude Paudière :** Beaucoup de produits phytosanitaires ont dû être retrouvés au niveau de l'eau du captage puisque la commune de Charly-sur-Marne a été obligée d'investir dans une unité de traitement. Quelle planète va-t-on laisser à nos enfants et petits enfants si on continue comme ça ? C'est pourquoi on va essayer de montrer l'exemple au sein de notre commune. Pas en abolissant totalement ce type de produits car il y a des endroits où l'on ne peut pas, mais on va diminuer au maximum cette utilisation et préserver nos captages.

**Comment allez-vous faire pour préserver au maximum vos captages d'eau et réduire au minimum l'utilisation des phytosanitaires ?**

**CP :** L'herbe, ce n'est pas nuisible. On peut avoir une touffe de pissenlits devant chez soi, on prend un couteau et on la coupe. Il faut également que les gens ne comptent pas que sur l'employé municipal pour désherber. Moi, j'ai toujours mis un coup de binette dans les caniveaux, un coup de balai de cantonner pour enlever les touffes d'herbe qui poussent dans les bordures de trottoirs. Les habitants doivent avoir ce réflexe. Il faut aussi qu'ils s'habituent à l'herbe... S'il y a une petite touffe d'herbe, je ne vois pas en quoi ça peut être nuisible ou nocif. C'est moins nocif que les produits qu'on

met dessus pour les faire crever en permanence.

**Comment allez-vous faire pour remplacer les produits phytosanitaires et autres désherbants dans la commune tout en réussissant à contenir l'herbe ?**

**CP :** Dans les massifs, des herbes poussent. À Château-Thierry, des écorces, des copeaux et autres sont mis dans les massifs pour étouffer tout ce qui peut pousser. C'est principalement sur les bordures de trottoirs ou le long des murs que la végétation pousse. La balayeuse avec une brosse métallique peut être une solution. Là où il y a des grosses touffes d'herbe, l'employé municipal mettra des coups de binette ! Il y aura un peu plus d'herbe sur la voie publique, j'en suis bien conscient. On verra la réaction de la population mais on réexpliquera dans notre bulletin municipal que c'est un choix. Et rien n'empêche les habitants de biner plutôt que de mettre des produits phytosanitaires.

**Quelle aide vous apporte l'UCCSA ?**

**CP :** C'est une aide très efficace. Si on n'avait pas d'interlocuteur comme l'UCCSA, on se trouverait démunis face à cette situation. La structure a des moyens pour nous aider. Elle vient nous conseiller, nous expliquer et nous a fait assister à des démarches pour nous montrer qu'on peut faire autrement. Sans l'UCCSA, on n'aurait même pas envie de s'engager. Elle a également un rôle pédagogique en attirant notre attention sur les méfaits de ces produits et un rôle constructif dans la mesure où elle nous démontre que l'on peut faire autrement, qu'il y a d'autres solutions. C'est quelque chose de très positif !

## PRÉSERVER L'EAU POTABLE



Jacques Larangot, Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) et Sandrine Viet, animatrice « Protection de la ressource en eau » de l'USESA, nous expliquent l'utilité de leurs plans d'actions visant à protéger les captages d'eaux potables.

### Qu'est-ce que l'USESA ?

**Jacques Larangot :** L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne est une structure issue de la fusion de 8 syndicats indépendants et de 4 services d'eau communaux qui regroupe aujourd'hui 102 communes, soit 60 000 habitants.

**Pourquoi mener des plans d'actions de préservation des captages (Plans d'Aires d'Alimentation de Captage, ou plans AAC) ?**

**JL :** Notre souci est de livrer de l'eau de qualité et en quantité suffisante. Pour l'instant, et jusqu'à ce que l'USESA mette en place une usine de traitement des eaux de surface, on exploite une trentaine de points de captage qu'il faut protéger.

### En quoi consistent ces plans AAC ?

**Sandrine Viet :** Le but est d'améliorer et de conserver la qualité de l'eau potable. Ces programmes s'adressent à tous les acteurs du territoire : les collectivités, les habitants,

les agriculteurs, les entreprises... afin que tout le monde puisse amener une pierre à l'édifice de la protection de la ressource en eau, en engageant une action concrète qui protège la qualité de l'eau.

**Pourquoi avoir fait appel à l'UCCSA pour assurer l'animation envers les collectivités et le grand public ?**

**JL :** L'USESA se préoccupe de la qualité de l'eau et de la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire. Elle a pour mission de protéger les AAC et de coordonner les actions qui y sont menées. Dans ce cadre, l'UCCSA assure l'animation vers les collectivités et le grand public en ce qui concerne la gestion des espaces verts pour les pratiques d'entretien et de désherbage. Elle sensibilise également les particuliers sur les pratiques à risque.



Captage d'eau potable de Coupyigny

## LEADER

Grâce au soutien financier de l'Union Européenne, l'UCCSA vise à « faire du Sud de l'Aisne un territoire de référence en matière de développement durable ». 1,63 million euros sont dédiés au territoire à travers le programme LEADER.

LEADER a permis de co-financer des projets de préservation de l'eau et de valorisation du patrimoine naturel :

- création d'un parcours de découverte de la forêt de Verdilly,
- développement d'une filière locale afin d'alimenter les cantines et les crèches

en produits biologiques sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry,

• accompagnement des entreprises du Sud de l'Aisne pour une évolution des pratiques afin de préserver la qualité de l'eau...

Vous êtes maire d'une commune, responsable d'une association, vous avez un projet à mettre en œuvre, prenez contact avec l'équipe LEADER du Pays du Sud de l'Aisne.

[animation.leader@pays-sudaisne.fr](mailto:animation.leader@pays-sudaisne.fr)

## A LA DÉCOUVERTE DES GRENOUILLES !



Les élèves du lycée agricole de Crémancy ont découvert la biodiversité de la mare du Thiolet. Cette sortie a été animée par l'UCCSA, la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry (CCRCT), la mairie d'Essômes-sur-Marne et l'Association de Défense de l'Environnement et de la Qualité de Vie à Essômes-sur-Marne (ADEQV). Michèle Franche, de l'ADEQV, nous explique :

### Qu'est ce que l'ADEQV ?

**Michèle Franche :** C'est l'Association de Défense de l'Environnement et de la Qualité de Vie à Essômes-sur-Marne. Suite à d'importantes inondations dans la commune (plus d'un mètre d'eau dans la rue principale), les riverains ont décidé de créer cette association en octobre 2000.

### Comment est né le projet de la mare du Thiolet ?

**MF :** En 2006, Pierre Laberthonnière, stagiaire à la CCRCT, a fait son rapport sur les zones humides du Thiolet. Il a alors demandé si l'ADEQV voulait bien être partenaire de ce projet. Nous nous sommes investis avec le lycée agricole de Crémancy sur des travaux d'aménagement de ces zones humides.

**Quelles sont les actions qui ont été menées jusqu'à présent et qui vont être mises en place dans l'avenir ?**

**MF :** On a sorti tous les arbres qui étaient dans la mare, puis on les a coupés. Enfin, on a fait la banquette ! La mare

a ainsi été sortie de sa pénombre et nous lui avons permis de revivre. Tout a été fait à la main ! La première convention était de 2006 à 2010. Nous venons de signer une nouvelle convention en 2011 qui repart pour 5 ans. Durant ces 5 prochaines années, on va continuer de travailler sur la zone : on va nettoyer la banquette avec les élèves du lycée agricole de Crémancy, lui redonner une forme, peut-être même en faire une autre maintenant que tout est déboisé.

### Qu'apporte l'UCCSA à cette convention ?

**MF :** L'UCCSA nous vient en aide en apportant ses connaissances sur la faune et la flore, en faisant les comptages des batraciens, etc. L'ADEQV n'est pas qualifiée pour ce genre de travaux. L'UCCSA est donc là en complément pour nous apporter des informations et nous aider à gérer ce projet.

'Banquette : c'est un creusement de la berge de la mare sur 1m de long et 50cm de profondeur avec maintien de la berge par un tressage de saule vivant. Elle a pour objectif d'offrir un lieu de ponte aux amphibiens.



La mare du Thiolet

La Convention de la mare du Thiolet est un partenariat entre le propriétaire privé, la commune d'Essômes-sur-Marne, la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry (CCRCT), l'UCCSA et l'association locale ADEQV. Son objectif est de mieux connaître, de préserver concrètement et de valoriser le milieu humide du Thiolet.

Ce site se compose d'une mare en milieu forestier dans laquelle on trouve des espèces floristiques et faunistiques rares. C'est un site privé qui n'est pas ouvert au public.

